



Comment la grammaire française est-elle devenue un outil de pouvoir ?

Sur les réseaux sociaux circule une légende : l'accord du participe passé viendrait de moines copistes trop paresseux pour revenir en arrière. C'est faux. Les règles du français sont le fruit de choix humains, faits pour des raisons souvent politiques. En 1539, à Villers-Cotterêts, François I^{er} impose le français dans les actes officiels. En 1635, Richelieu crée l'Académie française. Au XVII^e siècle, les grammairiens fixent le « bon usage » de la Cour, et certains décrètent que le masculin, « plus noble », doit l'emporter. Parler « bien » devient un marqueur social, et les langues régionales sont combattues.

1. Le mythe du moine paresseux

Au Moyen Âge, les moines copient surtout en latin. Le français n'est qu'un ensemble de parlers régionaux, écrits sans règle fixe. La règle d'accord du participe passé n'apparaît qu'en 1538, dans une épigramme du poète Clément Marot, qui l'emprunte à l'italien. Elle ne sera fixée par les grammairiens qu'au siècle suivant.

Les règles de grammaire ne tombent pas du ciel : ce sont des décisions humaines, prises dans des contextes précis.

2. Le français, langue de l'État

En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts impose le « langage maternel françois » dans les actes de justice et d'administration, à la place du latin. En 1635, Richelieu fonde l'Académie française, chargée de rendre la langue « pure, éloquente » et d'en établir les règles.

3. Le « bon usage » des élites

- En 1647, Vaugelas prend pour modèle la langue de la Cour
- Parler « bien » devient un signe de rang et d'éducation
- Les fautes trahissent une origine populaire ou provinciale

Celui qui fait des fautes révèle ses origines : la langue devient un instrument de classement social.

4. Quand le masculin « l'emporte »

Jusqu'au XVII^e siècle, on accorde souvent avec le mot le plus proche : « les hommes et les femmes sont belles ». Des grammairiens imposent ensuite la primauté du masculin, jugé « plus noble ». En 1767, Nicolas Beauzée la justifie par « la supériorité du mâle sur la femelle ». La règle s'impose à l'école aux XVIII^e et XIX^e siècles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 1794, l'abbé Grégoire estime que sur environ 28 millions de Français, seuls 3 millions parlent « purement » le français. Son rapport s'intitule : *Sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois.*

5. Chronologie

- 1538** — Clément Marot formule l'accord du participe passé.
- 1539** — Ordonnance de Villers-Cotterêts.
- 1635** — Richelieu fonde l'Académie française.
- 1647** — *Remarques sur la langue française* de Vaugelas.
- 1794** — Rapport de l'abbé Grégoire contre les patois.
- 2023** — Ouverture de la Cité internationale de la langue française.

6. Langues régionales et héritages

Aux XIX^e et XX^e siècles, l'école interdit le breton, l'occitan, le basque ou le corse, parfois par des punitions humiliantes. Aujourd'hui, le château de Villers-Cotterêts abrite la Cité internationale de la langue française, qui présente une langue vivante, faite d'emprunts et de variations.

QUESTIONS FRÉQUENTES

Les moines ont-ils inventé l'accord du participe passé ?

Non : c'est une légende. La règle est formulée par Clément Marot en 1538.

Qu'est-ce que l'ordonnance de Villers-Cotterêts ?

L'ordonnance de 1539 qui impose le français dans les actes officiels.

Qui a créé l'Académie française ?

Le cardinal de Richelieu, en 1635.

Le masculin l'a-t-il toujours emporté ?

Non : on accordait souvent avec le mot le plus proche jusqu'au XVII^e siècle.

Que voulait l'abbé Grégoire ?

Faire disparaître les « patois » au profit d'une langue nationale unique.

Où découvrir cette histoire ?

À la Cité internationale de la langue française, à Villers-Cotterêts (Aisne).